



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION CENTRE

www.srpv-centre.com

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Bulletin technique n° 06 du 07/03/2002 - 3 pages

Grandes Cultures

Colza

Stades : "entre-nœuds visibles" (C2) à "boutons accolés visibles" (D2) ; "boutons accolés cachés" (D1) dans la majorité des parcelles ; la tige atteint 15-20 cm dans les parcelles les plus avancées.

Ravageurs

Charançon de la tige du colza

*Indre et Loire

- aucune capture à Auzouer, Autrèche, Reugny, Souvigny de Touraine, La Chapelle Blanche, Chaveignes ;
- renouvellement de faibles captures à Chambourg.

*Indre

- pas de captures depuis plusieurs semaines à Meunet/Vatan, Issoudun, La Champenoise, Murs ;
- quelques captures à Bouges le Château, Chateauroux, Sassierges St Germain, Vicq/Nahon : le vol n'est pas déclaré (ce sont les toutes premières captures, ou alors, il y a plusieurs semaines calmes entre la première et la dernière capture).

*Cher

- pas de captures récentes à Civray, Dun/Auron, St Amand Montrond, Avord, Rians ;
- pas de vol dans le nord du Cher (1 seule capture à Oizon, rien à Méry es Bois, Ivoy le Pré, Aubigny, La Chapelotte).

*Loiret

- pas de captures à Chilleurs aux Bois, Coudray, Treilles, Amilly, Gy les Nonains, St Maurice/A., Adon, Lorris, Férolles ;
- quelques captures à Cercottes, Poilly lez Gien, Briarre/Essonne, Bois Morand : le vol n'est pas déclaré ;
- captures renouvelées à St Loup de Gonois (3 charançons) et Courtemaux (26 charançons).

*Loir et Cher : pas de vol déclaré (pas de captures à Souvigny en Sologne, Courbouzon, Villefrancoeur, Ste Gemmes, Prunay Cassereau, Le Gault du Perche, Romilly du Perche, St Martin de Bois).

*Eure et Loir : pas de vol (aucune capture à Réclainville, Ormoy, Morsans, Bonneval, Flacey, Yèvres, Chuisnes, Ecublé, Escorpain, Dampierre/Avre).

Quelque soit le secteur : pas d'intervention à prévoir si les parcelles ont atteint ou sont proches de "tige 20 cm".

Secteurs où le vol est déclaré (Chambourg-37-, St Loup de Gonois, Courtemaux-45-) : intervention recommandée en début de semaine prochaine, si les conditions climatiques le permettent, et seulement sur les parcelles encore à un stade sensible.

Autres secteurs (aucune capture ou faibles captures non renouvellées) : pas d'intervention pour le moment.

Méligèthes

Le vol n'est pas déclaré.

A suivre.

Maladies

- Symptômes de **cylindrosporiose** dans certains secteurs (nord du Cher) ou sur variété sensible (Poilly lez Gien -45-).
- Fréquentes taches de **phoma** ; un peu d'**alternaria** ; **botrytis** sur des brûlures causées par l'engrais azoté.

Céréales

Stades : "fin tallage" à "redressement" ; stade "épi 1 cm" dans les parcelles les plus précoces (18, 36, 37).

Piétin-verse

Les premières observations ont été faites sur les parcelles de blé les plus précoces ("épi à 0,5-0,8 cm") :

- présence parfois importante de piétin dans les situations à risque élevé (sur levées précoces avec nombreux blés dans la rotation, en limon battant et parfois en argilo-calcaire profond) ;
- pour les autres cas, présence faible à nulle.

Infos du modèle TOP : peu d'évolution du risque depuis la semaine dernière.

A suivre.

Maladie du feuillage

***Blé** : **septoriose** fréquemment observée sur les feuilles du bas ; quelques pustules de **rouille brune** sur variétés sensibles ; **oïdium** parfois important dans quelques parcelles du nord du Cher.

***Orge** : nombreux symptômes d'**helminthosporiose** ; un peu de **rouille naine** ; peu de parcelles avec **oïdium** et **rhynchosporiose**.

Colza

- **Charançons de la tige du colza** : il n'y a plus de risque à partir du stade "tige 20 cm"
- **Méligèthes** : note d'information

Blé

- **Piétin-verse** : premiers symptômes visibles dans les parcelles à risque



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

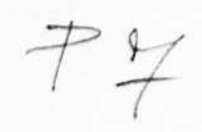
D.R.A.F. CENTRE

Service Régional de la Protection des Végétaux

93, rue de Curambourg
45404 Fleury les Aubrais
Tél. 02.38.22.11.11
Fax 02.38.84.19.79
SRPV.DRAF-CENTRE@agriculture.gouv.fr

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de la Région CENTRE
La Directrice-Gérante : M.HANRION
Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 80530
ISSN n° 0757-4029

Diffusion en collaboration avec la FREDEC CENTRE (Art L252-1 à L252-5 du Code Rural)



Meligethes du colza

Extrait de la communication commune "INRA-SPV-CETIOM"

Depuis 1997, des mauvaises efficacités des traitements visant les Méligèthes ont été observées. **En 1999, ces problèmes ont été plus flagrants** dus à des **attaques précoces**, des **niveaux d'infestations élevés** et des pertes de boutons conséquentes. En 2000 et en 2001, probablement en relation avec le contexte climatique, la situation a été moins préoccupante, mais, ça et là, inefficacités de traitements et dégâts importants ont été signalés.

Le groupe de travail "Méligèthes"

Fin 1999, un groupe de travail inter-organismes s'est constitué ; il réunit aujourd'hui sous l'égide de l'AFPP (Association Française de Protection des Plantes) CETIOM, INRA, SPV, FREDEC, et sociétés phytosanitaires (Aventis, Bayer, Basf, Calliope, Cerexagri, Dow, Fmc, Philagro et Syngenta). Les études menées en 2000 et en 2001 ont permis de décrire la situation et de vérifier quelques hypothèses :

- Si plusieurs espèces de méligèthes sont observables dans les cultures de colza d'hiver, les attaques sont majoritairement occasionnées par une espèce, *M. æneus F.*

- Des lots de méligèthes ont été soumis à des tests au laboratoire pour mesurer leurs sensibilités à la cyperméthrine (sur 2000 et 2001 = 131 résultats). L'importance des différences observées ne peut que correspondre à l'expression de phénomènes de résistance à la cyperméthrine, et, vraisemblablement à l'ensemble des pyréthrinoïdes de synthèse.

- Parmi les régions productrices de colza d'hiver, Champagne-Ardenne, Lorraine, et Bourgogne sont les plus concernées; **Centre** est peut être en **situation intermédiaire** car les **populations y restent limitées**. Les autres régions sont peu concernées (Poitou-Charente, voire Franche-Comté), ou pas du tout (Sud-Ouest, Sud-Est, Vallée du Rhône), même si elles jouxtent les zones à problèmes.

- D'autres tests au laboratoire, confortés par les éléments recueillis au champ, confirment ce constat et indiquent que l'endosulfan (organo-chloré) ne semble pas plus efficace alors que les parathions (organo-phosphorés) conservent une bonne action choc.

- En 2001, d'autres approches méthodologiques ont été engagées, pour élaborer une démonstration scientifique de la résistance, basée sur la description des mécanismes mis en jeu par les méligèthes pour surmonter les effets des insecticides, et apporter des outils adaptés au diagnostic.

- Même si seuls quelques secteurs des 3 régions citées sont confrontés à des infestations massives et difficiles à juguler, le problème observé est préoccupant car il révèle des effets négatifs de pratiques phytosanitaires intensives. **Or, les bases d'une "lutte chimique raisonnée" sont connues depuis près de 30 ans pour le colza d'hiver.**

- Depuis 20 ans nous constatons des **utilisations répétées et quasi-exclusives des pyréthrinoïdes** sur colza. Chaque année des traitements visent le charançon de la tige, le puceron cendré ou les insectes des siliques. Les méligèthes (adultes et larves) et la faune auxiliaire, peuvent être confrontés aux effets de ces interventions, même s'ils ne sont pas directement visés.

- Si la maîtrise de la situation reste encore possible en culture de colza d'hiver, les productions raisonnées de crucifères de printemps (colza, moutarde, semences ...) sont, à la limite, remises en cause.

Il convient d'inciter fortement les producteurs à pratiquer la lutte raisonnée et à proscrire toutes les interventions inutiles y compris celles visant d'autres ravageurs, qu'ils soient confrontés à des problèmes d'efficacité de traitements ou qu'ils ne le soient pas encore.

Le méligèthe des crucifères !

Le colza d'hiver peut être colonisé dès le stade D1 : les méligèthes attaquent les boutons floraux pour se nourrir du pollen en formation.
Certaines parcelles, relativement **isolées** en secteur viticole, **bordées de formations arbustives**,... sont plus particulièrement menacées.

- Aux stades D1 et D2, les **dégâts** occasionnés se traduisent par l'avortement des plus petits boutons attaqués, **d'autant plus important** que les insectes sont **plus nombreux** et leurs arrivées **plus précoces**.

- **Dès le début de l'entrée en floraison (au stade E, avant le stade F1), les dégâts deviennent sans conséquences** car les boutons développés, d'ailleurs aptes à surmonter les dégâts, sont délaissés au profit des premières fleurs, sources directes de pollen.

Les adultes qui s'activent encore sur les boutons sont alors des femelles qui cherchent à pondre. Les trous de ponte, les dépôts des oeufs, puis, le développement des larves aux dépens des étamines n'ont pas de conséquences néfastes sur les boutons et les siliques se forment normalement.

- **Des pertes de boutons importantes n'ont, généralement, pas d'incidences défavorables sur les rendements des cultures**. Des plantes saines et non soumises à des besoins en eau trop longuement insatisfaits conservent en effet des **capacités de compensations très importantes**. L'avortement physiologique naturel, qui affecte largement les boutons, les siliques et les graines permet en effet des rattrapages sur le nombre de siliques productives et le nombre de graines par silique. La plante peut encore se rattraper par accroissement de taille des graines récoltées (Poids de mille grains). Les **conséquences les plus visibles** d'une forte attaque de méligèthe sont un **allongement de la période de floraison** et une **moindre homogénéité de l'arrivée à maturité** de la production de graines.

Lutte chimique raisonnée contre les méligèthes

Une **cuvette jaune** indique - information qualitative - les **périodes de vols et d'activité** des insectes. Cette

P 8

information parcellaire (localisée à la zone de piégeage) doit être régulièrement complétée - information quantitative - par des **comptages sur plantes**. Une intervention insecticide non raisonnée n'est pas simplement **inutile**, elle favorise le développement des **résistances** aux insecticides (inefficacité des traitements), elle est **néfaste pour la faune auxiliaire** (régulation des pullulations des ravageurs). La lutte contre les méligèthes est à envisager quand un certain nombre de conditions sont réunies :

- **Le colza est à un stade sensible** (D et E). La sensibilité diminue rapidement avec l'augmentation du nombre de boutons et de leur taille. Dès l'ouverture des premières fleurs, avant que le stade F1 ne soit atteint, il n'y a plus risque de pertes de boutons.

- **Le nombre d'insectes dépasse certains seuils** : 1 méligèthe par pied au stade D1 ; 2 à 3 méligèthes par pied au stade E.

Dans les conditions actuelles de culture, on estime que des seuils nettement plus élevés, modulés au potentiel de chaque culture pourraient être appliqués (par exemple, en Allemagne ils sont de 3-4 au stade D et 7-8 au stade E).

Attention ! De nombreux traitements sont réalisés sur simples présences de méligèthes ou sur comptages limités aux plantes les plus développées (éventuellement fleuries), les plus hautes et donc les plus attractives pour ces insectes. 1 méligèthe par plante correspond en fait à au moins 25 méligèthes comptés sur 25 plantes prises à la suite sur le rang (éventuellement sur 2 ou 3 placettes), quel que soit leur état de développement relatif. Le comptage est à réaliser à l'intérieur de la parcelle (au moins à 10 mètres) sans tenir compte des présences qui peuvent être passagèrement beaucoup plus élevées sur les plantes de bordure de champ.

- **De bonnes conditions d'efficacité du traitement sont réunies**, c'est à dire qu'une pulvérisation régulière et un mouillage suffisant (essentiel lorsque les boutons sont en partie cachés par les feuilles / stades D1) seront assurés, que le traitement se fera en évitant les heures chaudes de la journée (dégradation rapide de la pulvérisation) :

- **Les risques pour la faune utile sont minimisés**. Le colza est une plante mellifère visitée par des insectes, ravageurs, indifférents ou utiles, très nombreux pendant la floraison mais aussi avant.

*Avant l'épanouissement des premières fleurs, les auxiliaires présents sont essentiellement actifs sur larves d'Altise d'hiver et de charançons de la tige.

*Pendant la floraison, des abeilles et de nombreux insectes auxiliaires viennent s'alimenter de pollen et de nectar. Le traitement "méligèthe" ne se justifie plus et en outre se révèle dommageable pour les hyménoptères parasites qui recherchent activement les larves de méligèthes dans les boutons et dans les fleurs. **Ces agents naturels ont un rôle prépondérant dans la régulation des populations de méligèthes.**

La législation fait obligation de n'utiliser, dès le début de la floraison, que des insecticides portant la mention "emploi autorisé durant la floraison ...". Cette mention vise avant tout la protection des abeilles et autres pollinisateurs. Elle peut s'appliquer aux hyménoptères parasites. Afin de réduire encore le risque, traiter au coucher du soleil, c'est à dire en dehors des heures de butinage.

L'utilisation des spécialités phytosanitaires en mélange est interdite. Dans tous les cas, les mélanges insecticides et fongicides ou les applications simultanées de produits peuvent avoir des effets catastrophiques : notamment s'il s'agit d'un fongicide (.azole ou prochloraz), qui peut rendre un insecticide (pyréthrinoïde) beaucoup plus toxique pour les abeilles. Il faut savoir en outre que les mélanges organo-phosphorés + pyréthrinoïdes sont plus dangereux pour l'applicateur. Dans ces situations, il convient de ménager un délai de 24 h minimum entre les 2 applications.

Les insecticides utilisables pour lutter contre les méligèthes

Les insecticides les plus largement utilisés, sont issus de la famille des pyréthrinoïdes de synthèse. Il convient donc de les préserver en évitant tous les traitements inutiles. Face à des phénomènes de résistance ou de mauvaises efficacités, l'alternative est le recours à des insecticides issus d''autres familles chimiques:

- Les produits à base d'endosulfan (organo-chlorés) constituent une première alternative mais ils sont, semble-t-il, également concernés par des manques d'efficacité sur méligèthe.

- Les spécialités à base de parathion-méthyl (organo-phosphorés) sont des produits à bonne action de choc mais à persistance d'action limitée.

L'utilisation des parathions demande surtout une parfaite maîtrise des précautions d'emploi visant à protéger les utilisateurs des effets toxiques des substances chimiques manipulées (**Classement : T+**). Le recours à un parathion micro-encapsulé tel le Penncap Colza permet à l'utilisateur de travailler avec un produit à toxicité réduite (Classement : Xn). La micro-encapsulation favorise la persistance d'action du produit mais limite son action de choc.

Quelle que soit la formulation, la **toxicité du parathion méthyl vis à vis des abeilles** nécessite de prendre des précautions particulières. **Cette solution est à réserver aux traitements sur attaques précoces** (Stades D1-D2). Elle ne doit pas être retenue en préfloraison et même bien avant en cas de présence de plantes fleuries (colza ou adventices), même très peu nombreuses. Sinon, les risques de destructions de ruchers sont toujours très importants.

Une maîtrise parfaite de la flore adventice en particulier des crucifères susceptibles de fleurir au stade D1-D2 doit être réalisée préalablement à l'utilisation de spécialités à base de parathion-méthyl ; cette flore pourrait être attractive au moment des applications et mettre l'agriculteur en infraction lors du traitement.

L'observation du développement des cultures (stades repères), le suivi des populations de méligèthes (piégeage et comptages) la mise en oeuvre des principes de "lutte chimique raisonnée", l'utilisation de spécialités adaptées et le souci du respect des abeilles, de la faune utile et des auxiliaires, font partie des bonnes pratiques agricoles.

Il devient essentiel de respecter au maximum ces bonnes pratiques, pour ne pas risquer d'être confrontés à la multiplication des problèmes tels que ceux qui sont posés par les méligèthes : pullulations, inefficacité des produits.